



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2019-016

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2019

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor / Secrétariat général

22-2019-10-28-011 - subdélégation de signature en matière d'administration générale en date du 28 octobre 2019 (7 pages) Page 3

22-2019-10-28-012 - subdélégation de signature en matière d'ordonnance secondaire en date du 28 Octobre 2019 (2 pages) Page 11

Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor / Secrétariat général

22-2019-10-28-009 - Décision du 28 octobre 2019 portant subdélégation de signature (affaires générales) (6 pages) Page 14

22-2019-10-28-010 - Décision du 28 octobre 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics (10 pages) Page 21

Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes
d'Armor

22-2019-10-28-011

subdélégation de signature en matière d'administration
générale en date du 28 octobre 2019

PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction
départementale
de la cohésion sociale

Direction

Décision portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

Le directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor,

- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le code de la sécurité sociale ;
- VU le code du sport ;
- VU le code du tourisme ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi du 7 janvier 2002 modifiée de modernisation sociale ;
- VU la loi du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor
- VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;
- VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 septembre 2019 nommant M.Christophe BUZZI, directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 donnant délégation de signature à M.Christophe BUZZI, Directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision portant subdélégation de signature en matière d'administration générale en date du 04 octobre 2019 est abrogée

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BUZZI, subdélégation de signature est donnée pour tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor, à l'exception des actes énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, aux agents dont les noms suivent et le cas échéant pour les références visées en annexe au présent arrêté :

- Monsieur Xavier MARCHAND, directeur départemental adjoint ;
- Madame Marianne LE BELLEC, hors classe de l'administration de l'Etat ;
- Monsieur Sébastien SUR, attaché hors classe de l'administration de l'État et notamment pour les attributions visées aux références h1 et h2 ;
- Monsieur Nicolas BROTELANDE, inspecteur de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Hélène MAZENS, inspectrice de la jeunesse et des sports ;
- Madame Sylvie GRASELY, attachée de l'administration de l'Etat pour les attributions visées aux références A ,b1et b2, ;
- Monsieur Jean-Marie GUEDES inspecteur de l'action sanitaire et sociale pour les attributions visées aux références b1, b3-1, b3-3, E1 et e1-1 ;
- Monsieur Laurent PERRET inspecteur de l'action sanitaire et sociale pour les attributions visées aux références b3-1,b3-3, E1, e1-1et j1 ;
- Madame Sylvie LEQUERRIOU, attachée de l'administration de l'État pour les attributions visées aux références J2 ;
- Monsieur Francis RENARD attaché principal de l'administration de l'Etat pour les attributions visées aux références A, b1, b2, E1, e1-1, E2, e2-1 à e2-6 ;
- Madame Florence BAUDET, secrétaire administrative de classe supérieure, pour les attributions visées à la référence D ;
- Monsieur Hervé LE DEUFF, professeur de sport, pour les attributions visées aux références c4 et c5 ;
- Madame Lysiane POSTIC, secrétaire administrative de classe supérieure, pour les attributions visées aux références c4 et c5 ;
- Madame Caroline DESCHARLES, professeur de sport, pour les attributions visées aux références c2 ; c3-1 et c3-2

- Monsieur Stéphane DE LEFFE, professeur de sport, pour les attributions visées à la référence c3-2 et c3-1
- Madame Jocelyne PECOUT, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, pour les attributions visées à la référence c2 ;
- Madame Cécile TOQUE-PICHON, secrétaire administratif, pour les attributions visées à la référence c2 et c3-1
- Madame Soizic LE PALLEC, adjointe administrative, pour les attributions visées aux références c3-1 ; g1 et c2

ARTICLE 3 : Le directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié aux bénéficiaires,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor

Saint Briec, le 28 octobre 2019

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale



Christophe BUZZI

ANNEXE

CODE	ATTRIBUTIONS	TEXTES de REFERENCE
A)	<u>AIDE à l'ENFANCE</u>	
	Exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat	Art. L 224-1 à L 224-9 ; L 224-12 ; L 225-1 ; R 224-1 à R 224-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
B)	<u>AIDE SOCIALE, ACTION SOCIALE</u>	
b 1)	<u>Droit à l'aide sociale</u>	
	Prestations accordées aux personnes étrangères Prestations accordées pour des personnes sans domicile fixe Refus d'admission ou de prolongation en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Refus d'admission ou de prolongation en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	Art. L. 111-1 à L. 111-3 du CASF Art. L. 111-3 du CASF Art L. 111-3-1 et R 345-4 du CASF Art L.348-3 et R 348-1 à R 348-3 du CASF
b 2)	<u>Dépenses d'aide sociale à la charge de l'État</u>	Art. L. 121-7 du CASF Art. L. 231-1 et L. 241-2 et R 241-4 à R 241-11 du CASF
b 2-1	Admission à l'aide sociale	Art. L. 111-3-I et Art. L. 131-1 à L. 131-4 du CASF
b 2-2	Recours devant les juridictions d'aide sociale	Art. L. 132-8 et L. 134-4
b 2-3	Composition de la commission départementale d'aide sociale	L. 134-6 du CASF
b 2-4	Demande de fixation de la dette alimentaire et de son versement à l'autorité judiciaire	Art. L. 132-7 du CASF
b 3)	<u>Compétences propres de l'Etat et action sociale</u>	
b 3-1	Contrôle sur place des lois d'aide sociale	Art. L. 133-1 du CASF

b 3-2	Convention d'attribution de postes du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	Circulaire n° 93-09 du 12 mars 93
b 3-3	Conventions et avenants financiers annuels du dispositif de l'aide temporaire au logement (ALT)	Art. L. 851-1 à L. 851-4 du code de la sécurité sociale
C)	<u>SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE</u>	
c1)	Décision d'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire.	L.121.4 du Code du sport /Loi n°2001-624 du 17/07/2001
c2)	Accusé réception et récépissé de déclaration des accueils collectifs de mineurs et des locaux les hébergeant	Art L.227-4 et suivants du CASF
c3-1	Accusé réception de déclaration de l'exercice des fonctions d'enseignement, d'encadrement ou d'animation contre rémunération d'une activité physique ou sportive - délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif et des attestations de stagiaires.	Art L212-11 et R212-85 à R212-87 du code du sport
c3-2	Avis sur les manifestations sportives soumises à déclaration ou à autorisation	Art R 331-3 et suivants du code du sport
c4)	Instruction, mise en place et suivi des dossiers concernant le service civique de cohésion sociale et de solidarité et le volontariat associatif, ainsi que la signature de tout document y afférant.	Instruction du 10 mars 2010
c5)	Récépissés de déclaration de création, de modification et de dissolution d'association - Correspondances dans le domaine associatif	Art 5 de la loi du 01/07/1901
D	<u>ACTIONS SANITAIRES</u>	
d 8)	Commission départementale de réforme. Comité médical	Décret n° 86-442 du 14-03-1986
E	<u>ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX - PERSONNES PHYSIQUES.</u>	
E1)	Procédures d'autorisation des services et établissements sociaux listés à l'article L 312-1 du	

CASF et relevant de la compétence de l'Etat.

- e1-1) Projets de création, d'extension et de transformation de ces établissements et services requérant des financements publics Art. L.313-1 à L.313-9 et R313-1 à R.313-110-2 et D. 313-11 à D 313-14 du CASF
- E2) Habilitation, financement et contrôle des mandataires à la protection juridique des majeurs Art L.472-1 à L 472 – 4 du CASF
- e2-1) Agrément des personnes physiques qui exercent à titre individuel et habituelle les mesures de protection juridique des majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire. Art L.474-1-1 à L 474 – 5 du CASF
- e2-2) Agrément des personnes physiques qui exercent à titre individuel et habituelle les mesures de protection juridique des majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire au titre des prestations familiales. Art L.472-5 à L 472 – 9 du CASF
- e2-3) Procédure de déclaration préalable pour l'activité de mandataire à la protection juridique des majeurs en qualité de préposé d'établissement hébergeant des majeurs Art L.472-1 à L 472 – 4 du CASF
- e2-4) Arrêtés de financement public des personnes physiques qui exercent à titre individuel et habituelle les mesures de protection juridique des majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire. Art L.472-10 du CASF
- e2-5) Contrôle de l'activité des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs. Contrôle de l'activité des délégués aux prestations familiales Art L.474-5 du CASF
- e 2-6) Exonération d'une partie ou de l'ensemble de la participation de la personne protégée R.471-5-3 du CASF

F GESTION et FORMATION du PERSONNEL ETAT

- f 1) Décisions relatives aux actes de gestion déconcentrée Loi n° 84-16 du 11-01-84 Décret n° 92-731 du 27-07-1992 Arrêté du 27-07-1992

Notations et propositions d'avancement de titularisation
Affectations et mutations de service, autorisation de circuler avec le véhicule personnel et fixation de kilométrage autorisé.

Octroi des indemnités forfaitaires et heures supplémentaires.

Octroi de congés annuels, de maladie, de longue maladie; de longue durée (sauf avis du Comité Médical Supérieur) pour maternité, pour formation professionnelle, de congés sans traitement prévu au décret n° 49-1239 du 13-12-1949 modifié Octroi d'autorisations spéciales d'absences, de travail à temps partiel, de travail à mi-temps pour raison thérapeutique (sauf dans le cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur).

Etablissement des ordres de mission des personnels du service se déplaçant hors du département. Instruction n°87 232 du 28/12/07

G VACANCES ADAPTEES ORGANISEES

g1) Récépissé de déclaration de séjour Art R.412-14 du code du tourisme et circulaire du 28 avril 2006

H DIRECTEURS ETABLISSEMENTS SOCIAUX PUBLICS OU A CARACTERE PUBLIC (centre départemental de l'enfance et de la famille)

h1) Entretien annuel d'évaluation du directeur Art 65-2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée
Art 44 de la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010,
Art 2 du décret n° 2005-1095 du 1er septembre 2005 modifié
Décret n° 2012-749 du 9 mai 2012
NOTE D'INFORMATION
N°CNG/DGD/UD3S/2013/287 du 15 juillet 2013

h2) Procédure de sélection et de nomination aux emplois de direction Décret n° 2010-263 du 11 mars 2010 relatif aux procédures de sélection et de nomination aux emplois de direction

I CENTRES D'EDUCATION DE CHIENS D'ASSISTANCE

Instruction des demandes et arrêté de délivrance du label Art D 245-24 à D 245-24-3 du CASF

J ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

J1) Notification de décisions relatives à des mesures d'accompagnement social dans et vers le logement Art L.441-2-3 et R.441-13 et suivant du CCH.

J2) Gestion des dispositifs de prévention des expulsions locatives Loi n°2009-323 du 25 mars 2009

Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes
d'Armor

22-2019-10-28-012

subdélégation de signature en matière d'ordonnance
secondaire en date du 28 Octobre 2019

PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction
départementale
de la cohésion sociale

Direction

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor,

VU le code de la construction et de l'habitat ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du sport ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi du 7 janvier 2002 modifiée de modernisation sociale ;

VU la loi du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret 27 octobre 2017 nommant Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 septembre 2019, nommant M.Christophe BUZZI, directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 donnant délégation de signature à M.Christophe BUZZI, Directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées aux titres 2,3,5 et 6 des BOP

suivants : 333, 147, 157, 177, 135, 183 et 304, au titre de ses fonctions de responsable d'unité opérationnelle (UO).

La délégation de M. Christophe BUZZI porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des recettes et des dépenses.

Par ailleurs, délégation de signature est également donnée pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 5 et 6 des BOP 104 et 303 et du CAS 723

DECIDE

ARTICLE 1er : La décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 03 octobre 2019 est abrogée.

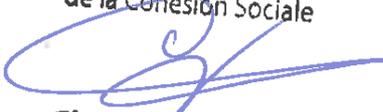
ARTICLE 2 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3,5 et 6 des BOP suivants : 333, 147, 157, 177, 135, 183 et 304, 104 et 303 et du CAS 723, aux agents de la Direction Départementale de la cohésion sociale dont les noms suivent :

- Monsieur, Xavier MARCHAND , directeur départemental adjoint ;
- Madame Marianne LE BELLEC, attachée hors classe de préfecture ;
- Monsieur Sébastien SUR, attaché hors classe de l'administration de l'État ;
- Monsieur Nicolas BROTELANDE, inspecteur des affaires sociales ;
- Madame Hélène MAZENS, inspectrice de la jeunesse et des sports ;
- Madame Isabelle COTELLE, attaché de l'administration de l'État ;
- Madame Martine CHOUPAUX, secrétaire administrative de classe supérieure.
- Madame Isabelle LE SAUX, adjoint administratif principal 2ème classe

ARTICLE 3 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au Trésorier payeur général, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor et affichée à la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor.

Saint Brieuc, le 28 octobre 2019

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

Christophe BUZZI

2/2

Direction départementale des territoires et de la mer des
Côtes d'Armor

22-2019-10-28-009

Décision du 28 octobre 2019 portant subdélégation de
signature (affaires générales)

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

DECISION

Secrétariat général

portant subdélégation de signature

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

VU le décret du 21 octobre 2019 portant cessation des fonctions de préfet des Côtes d'Armor exercées par M. Yves LE BRETON, à compter du 28 octobre 2019 ;

VU le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de commissaire général à l'égalité des territoires, à compter du 28 octobre 2019

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- **M. Eric HENNION**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

ARTICLE 2 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général,
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général,

M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,
M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement,

Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural,
M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural et chef de l'unité agriculture durable,

Mme Gwenaél HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme,
M. Jean-Mathieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité renouvellement urbain et logement public,

Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes,
Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes et chef de l'unité gens de mer-navires,

M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement mer et littoral,
M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,
Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Priscille GHESQUIERE, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage.

ARTICLE 3: La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nadine PANSART, chargée de missions « qualité et performance »,

M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

Mme Patricia MAHE-DARCEL, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique au secrétariat général,

Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité budget au secrétariat général,

Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du pôle risques sécurité,

Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Morgane QUEMERC'H, adjointe au chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques et nuisances au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
Mme Martine ROUXEL, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au secrétariat général,

M. Bertrand BARRES, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au secrétariat général,

Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Pascal COSSON, adjoint au chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc L'HERMITTE, adjoint au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

M. Marc LE GALL, adjoint au chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Marie-Claire DERRIEN, chef de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

Mme Laurence DIJOUX, chef de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

M. Guillaume RIBOD, adjoint au chef d'unité et chargé de mission contrôles internes, qualité, conjoncture et filières,

Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité planification animation réseau au service planification, logement, urbanisme,

M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

M. Yves LE GALL, adjoint au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Magali LECLERCQ, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme par intérim, et chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Eric PARIZE, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Jean-François COROUGE, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Stéphane BURGUE, chef de l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sébastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle HENRY, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Françoise LE MAOUT-HAMON, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

ARTICLE 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les délégués territoriaux, les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,

M. Eric PARIZE, délégué territorial de Saint-Brieuc par intérim, en l'absence de cette dernière,

M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan,

M. Michel DOURFER, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan.

M. Benoît BOUBENNEC, délégué territorial de Lannion,

Mme Maryvonne HUBY, cheffe de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen.

Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen.

M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

ARTICLE 5 : La décision du 19 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 28 octobre 2019

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer



Pierre BESSIN

Direction départementale des territoires et de la mer des
Côtes d'Armor

22-2019-10-28-010

Décision du 28 octobre 2019 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement secondaire et de
marchés publics

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

VU le décret du 21 octobre 2019 portant cessation des fonctions de préfet des Côtes d'Armor exercées par M. Yves LE BRETON, à compter du 28 octobre 2019,

VU le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de commissaire général à l'égalité des territoires, à compter du 28 octobre 2019,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

<i>LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS</i>		
<u>SECRETARIAT GENERAL</u> BOP 181, 207, 215, 217, 333 et 723	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général, • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général, 	Fournitures et services : 30 000 euros TTC Travaux : 50 000 euros TTC
<u>SECRETARIAT GENERAL</u> <u>Pôle risque-sécurité</u> BOP 181, 207	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du pôle risque-sécurité, 	
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, 	
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes, • Mme Martine POULLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes, 	
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 113 et 205	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral, • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral, • Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral, 	

<p align="center"><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u></p> <p align="center">BOP 113 et 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service environnement, • M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement, 	
<p align="center"><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u></p> <p align="center">BOP 149</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, • M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	<p align="center">Fournitures et services : 30 000 euros TTC</p> <p align="center">Travaux : 50 000 euros TTC</p>
<p align="center"><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></p> <p align="center">BOP 113 et 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Priscille GHESQUIERE, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage, 	
<u>UNITES DU SIEGE</u>		
<p align="center"><u>SECRETARIAT GENERAL</u> SG/Unité Logistique BOP 333 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique, 	<p align="center">6 000 euros TTC</p>
<p align="center">SG/Unité Budget BOP 333 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité budget, • M. Jean STARCK, chargé de mission budget, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>
<p align="center">SG/Unité Risques-nuisances BOP 181</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>
<p align="center">SG/Unité Sécurité routière BOP 207</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>
<p align="center">SG/Unité Education routière BOP 207</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière, • Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe au chef de l'unité éducation routière, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>
<p align="center">SG/Unité Bâtiment-construction -accessibilité BOP 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment construction-accessibilité, • M. Bertrand BARRES, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>
<p align="center">SG/Unité Gestion des ressources humaines BOP 215 et 217</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation, • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>
<p align="center"><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></p> <p align="center">BOP 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logement privé : M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement privé par intérim, • Politiques du logement : Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement, • Mission logement : M. Lilian SANZ, chargé de mission logement, • Application du droit des sols : Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols, 	<p align="center">4 000 euros TTC</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Planification Scot littoral : Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCOT et littoral, • Planification activités transversales : M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales, • Planification animation réseau : Mme LE GARREC Véronique, chef de l'unité planification animation réseau, 	
<p align="center"><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u></p> <p align="center">BOP 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unité littorale des affaires maritimes : M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u></p> <p align="center">BOP 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unité des cultures marines : Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></p> <p align="center">BOP 113 et 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et atelier connaissance des territoires, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>SERVICE ENVIRONNEMENT SE/Eau et milieux aquatiques</u></p> <p align="center">BOP 113 et 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité eau et milieux aquatiques, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>SE/Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</u></p> <p align="center">BOP 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture, 	4 000 euros TTC
	<u>LES UNITES TERRITORIALES</u>	
<p align="center"><u>DELEGATION TERRITORIALE DE SAINT-BRIEUC</u></p> <p align="center">BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale de Saint-Brieuc, • M. Eric PARIZE, délégué territorial de Saint-Brieuc par intérim, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>DELEGATION TERRITORIALE DE LANNION</u></p> <p align="center">BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Benoît BOUBENNEC, délégué territorial de Lannion, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>UNITE TERRITORIALE DE GUINGAMP-ROSTRENEEN</u></p> <p align="center">BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Maryvonne HUBY, cheffe de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen, 	4 000 euros TTC
<p align="center"><u>UNITE TERRITORIALE DE DINAN</u></p> <p align="center">BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan. 	4 000 euros TTC

ARTICLE 2 :

La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État
- BOP 181 : prévention des risques
- BOP 203 : infrastructures et services de transports
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes
- BOP 207 : sécurité et éducation routière
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- BOP 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrés
- BOP 723 : contributions aux dépenses immobilières

ARTICLE 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire.

<u>SECRETARIAT GENERAL</u>	<ul style="list-style-type: none">• M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général• M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général	BOP 181-207-215-217-333 et 723
	<ul style="list-style-type: none">• M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique	BOP 113-135-162-181-205-207-215-217-333-723
	<ul style="list-style-type: none">• Mme Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget• M. Jean STARCK, Chargé de mission budget	BOP 113-135-162-181-205-207-215-217-333-723

	<ul style="list-style-type: none"> • M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation, • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation 	BOP 215 et 217
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef d'unité bâtiment-construction-accessibilité 	BOP 723
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances 	BOP 181
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LELIARD, chef de l'unité Sécurité routière • M. Frédéric XOLIN, chef d'unité Education routière 	BOP 207
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Jean-Mathieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, • Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouveau Urbain et Logement public • Mme Isabelle LOUARN, chef d'unité politique du logement 	BOP 135
<u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Priscille GHESQUIERE, chef de la Mission Observation des territoires, développement durable et paysage 	BOP 135
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes • Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes 	BOP 205
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral • Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral 	BOP 113 et 205
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service Environnement 	BOP 113 et 162

	<ul style="list-style-type: none"> M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service Environnement 	
	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture 	BOP 162
<u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	BOP 149

ARTICLE 4 :

Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget reçoit délégation pour effectuer les opérations de rétablissement des crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) tous BOP confondus.

ARTICLE 5 : Chorus coeur

Subdélégation est donnée aux détenteurs de la licence «responsable d'unité opérationnelle » de Chorus à Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget et Jean STARCK, chargé de mission budget, pour l'utilisation de cette licence.

ARTICLE 6 : Chorus DT

Une subdélégation de signature est accordée pour les profils service gestionnaire (SG), gestionnaire valideur (GV) et gestionnaire de facture (FC), aux agents ci-dessous :

Noms	Profil Chorus DT nécessitant une délégation de signature
M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général	service gestionnaire
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général	service gestionnaire
M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation	service gestionnaire
Mme Nadine PANSART, chargé de mission qualité	service gestionnaire

M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Jean STARCK, chargé de mission budget	gestionnaire facture

ARTICLE 7 : Interface Galion

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement Public.

ARTICLE 8 : Carte achat

Sur le BOP 333, les agents désignés ci-après, sont autorisés, exclusivement pour les besoins du service et dans la limite des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

<i>Utilisateurs autorisés</i>	<i>Catégorie d'achat</i>	<i>Seuil annuel</i>	<i>Seuil par transaction</i>
Philippe BLANCHARD	Marché « fournitures de bureau » - Lyreco	10 000€/an	6 000,00 €
	Marché « papier » UGAP	10 000€/an	
Chantal GEFRELOT	Marché « consommables informatiques » UGAP	2 500€/an	
	Achats de proximité	20 000€/an	
	Marché « ODICE » UGAP	14 000€/an	

Le contrôle des transactions via le relevé d'opérations est réalisé par le secrétaire général, Raymond CAPITAINE.

ARTICLE 9 :

La décision du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement

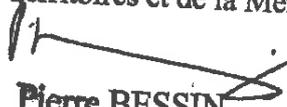
secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 10 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 28 octobre 2019

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer



Pierre BESSIN

